

CONTRÔLE DES PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS

PROGRAMME

Rappel de la réglementation des marchés publics : le dispositif légal et réglementaire

Les conséquences du non-respect des principes fondamentaux : point de contrôle obligatoire

Vérification de la méthodologie adoptée par l'acheteur pour réaliser des achats dans le respect des principes concurrentiels

- * Définition préalable des besoins / cartographie des achats
- * Programmation des achats
- * Le rôle des différents acteurs dans la rédaction des marchés publics : prescripteur, acheteur, juriste, etc.

Vérification de la rédaction du dossier de consultation : une étape fondamentale

- * Le règlement de la consultation
- * L'acte d'engagement
- * Le cahier des clauses administratives particulières
- * Le cahier des clauses techniques particulières

Vérification des critères de sélection des candidatures et des critères de jugement des offres

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse : pondération, grilles d'analyse des offres, formule d'analyse du critère prix, etc.

Vérification de la bonne application des modalités de publicité des marchés publics et du choix des supports de publicité

- * Le journal officiel de l'Union européenne
- * Le bulletin officiel des annonces de marchés publics
- * Les journaux d'annonces légales

Vérification de la procédure de passation des marchés publics

- * L'appel d'offres : procédure formalisée, le respect des délais imposés, la publication de l'avis de publicité, l'avis d'attribution, le rapport de présentation, etc.
- * Les marchés publics passés selon la procédure adaptée

Objectifs

- * Identifier les erreurs les plus fréquentes commises et constatées au moment des contrôles
- * Aider les acheteurs à adopter de bonnes pratiques achats aux différents stades de la procédure de passation d'un marché public (définition du besoin, choix de la forme du marché public, choix de la procédure de passation et des mesures de publicité, rédaction des pièces du marché public, etc.)

Public

Agents en charge du contrôle des marchés publics (contrôle de légalité des marchés publics, services instructeurs des marchés publics, contrôle financier, agents comptables)

Durée

2 jours

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La méthode alterne théorie et cas pratiques avec constitution de groupes de travail pour traiter des thèmes en lien avec l'objet de la formation avec restitution en séance plénière.